

## Comment vous protéger et protéger vos biens

Les dommages causés par l'eau peuvent survenir n'importe quand et n'importe où, vous devriez donc vous renseigner sur le secteur où vous habitez. Revoyez votre contrat d'assurance habitation et parlez à votre représentant en assurance.

### Le saviez-vous?




- ➔ Les dommages causés par l'eau aux automobiles sont habituellement couverts par une assurance automobile tous risques ou une assurance sans collision ni versement. Cette assurance n'est pas obligatoire, alors vérifiez votre contrat.
- ➔ La protection contre les refoulements d'égout et les inondations de plaine peut être offerte sous forme d'avenant à votre contrat d'assurance habitation, mais, comme c'est le cas de toute assurance facultative, elle est assujettie aux lignes directrices d'évaluation des risques de chaque assureur.

## Des questions au sujet de l'assurance?

### Appelez-nous.

Le Bureau d'assurance du Canada  
Sans frais : 1 844-227-5422

ibc.ca

-  @InsuranceBureau
-  facebook.com/insurancebureau
-  youtube.com/insurancebureau

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

IBC  BAC

© 2016 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

05/16

# INONDATION?

## Voici ce que vous devez savoir



L'ASSURANCE HABITATION → VISITEZ IBC.CA



IBC  BAC

Nombreux sont les Canadiens qui pensent être assurés contre tous les types de dommages causés par l'eau. En fait, la plupart des polices d'assurance habitation au Canada **NE COUVRENT PAS** les ondes de tempête ni les ondes de marée.



### Pourquoi les inondations attribuables aux ondes de tempête ou aux ondes de marée ne sont-elles pas couvertes?

Le but de l'assurance est de répartir le risque entre de nombreux titulaires de police. Mais le risque d'inondations des terres n'affecte qu'un faible pourcentage de la population qui vit dans les secteurs à risque d'inondation ou dans les zones inondables. Puisque la plupart des propriétaires d'habitation ne sont pas exposés à ce risque, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils en partagent le coût. Le prix de l'assurance inondation serait donc très élevé pour le petit nombre de gens qui pourraient en avoir besoin.

## Ce qui est couvert

Certains types de dommages causés par l'eau, qui ne résultent pas de l'usure ni d'un manque d'entretien régulier, sont habituellement couverts par les contrats d'assurance habitation, notamment :

- ✓ **Systèmes intérieurs de plomberie de chauffage, de gicleurs ou de climatisation.** Les dégâts d'eau causés par des situations d'urgence affectant les systèmes intérieurs de plomberie, de chauffage ou de climatisation sont habituellement couverts, bien que le coût de réparation du problème à l'origine ne le soit pas.
- ✓ **Électroménagers à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété.** Les dégâts d'eau causés par un mauvais fonctionnement des électroménagers comme les machines à laver, lave-vaisselle ou lits d'eau sont habituellement couverts, mais le coût de réparation de l'appareil qui a causé le problème ne l'est habituellement pas.
- ✓ **Bris de conduite maîtresse.** Cela couvre la fuite d'eau d'une conduite maîtresse municipale lorsqu'elle survient à l'intérieur ou à l'extérieur de votre maison.
- ✓ **Vent et grêle.** Cela comprend les dommages à l'extérieur de votre maison, y compris les antennes et antennes paraboliques, et les dommages à l'intérieur de votre maison en raison de l'eau qui a pénétré par des ouvertures causées par le vent ou la grêle.

Entretenez-vous avec votre représentant d'assurance pour connaître les particularités de votre contrat. Si vous avez une piscine ou un spa, renseignez-vous sur les options d'assurance à ce sujet.



## Ce qui n'est PAS couvert.

L'assurance vise à couvrir les dommages soudains et accidentels. Les événements suivants ne sont pas couverts ou sont couverts dans des circonstances restreintes :

- ✗ **Dommages causés par le gel de la plomberie intérieure.** Si vous vous absentez pendant plus de quatre jours consécutifs durant la saison normale de chauffage, vous devez drainer la plomberie ou faire vérifier votre maison chaque jour par une personne compétente pour vous assurer que le chauffage est maintenu. Si des dommages associés au gel devaient survenir malgré ces mesures préventives, ils seraient couverts par la majorité des contrats.
- ✗ **Dommages causés par le gel à l'extérieur de la maison.** Cela comprend la fonte ou le déplacement de la neige et de la glace et le soulèvement par le gel. Une protection supplémentaire pour les dommages causés par la formation d'une digue de glace sur le toit peut être offerte.
- ✗ **Toit qui coule.** Si votre maison subit des dommages en raison d'un toit qui coule, les dommages à la toiture ne sont pas couverts, car il s'agit habituellement d'une question d'entretien de la maison.

